

DEC211247DR07

Décision portant nomination de M. Olivier BOYRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant création de l'unité mixte n°**UMR5128** intitulée « **Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux** » et nommant **M. Timothy MCKENNA** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5128** en date du 16/03/2021 ;

Considérant que **M. Olivier BOYRON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007** ; .

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Olivier BOYRON, ingénieur de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5128** intitulée « **Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Olivier BOYRON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Olivier BOYRON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

le 16.03.2021



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du directeur de l'École de Chimie, Physique et Électronique de Lyon
Gérard PIGNAULT

CPE LYON
Association Loi 1901 - Labellisée EESPIG
43 bd du 11 Novembre 1918
69607 - 69616 Villeurbanne cedex
T 04 72 43 17 37 - Fax 04 72 43 16 70
T 391 895 109 00026 - APE 8542 Z

DEC211248DR07

Décision portant nomination de M. Laurent VANOYE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant création de l'unité mixte n°UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux » et nommant M. Timothy MCKENNA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5128 en date du 16 / 03 / 2021 ;

Considérant que M. Laurent VANOYE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation régionale du CNRS les 5 et 6 octobre 2020 et du 18 au 20 janvier 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Laurent VANOYE, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5128 intitulée « Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux » à compter du 01/02/2021

M. Laurent VANOYE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent VANOYE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne

le 16.03.2021



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du directeur de l'École de Chimie, Physique et Électronique de Lyon
Gérard PIGNAULT
Association Loi 1901 - Labellisée EESPIG
43 bd du 11 Novembre 1918
FD 82077 - 69616 Villeurbanne cedex
TEL 04 72 43 17 37 - Fax 04 72 43 16 70
LUNET 391 895 109 00026 - APE 8542 Z